



Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/J.D
N°DC-2023-098

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Marché 2023-04 relatif à la réhabilitation, l'aménagement, la construction de voiries et trottoirs et petites réparations diverses.

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché accord-cadre de travaux pour la réhabilitation, l'aménagement, la construction de voiries et trottoirs et petites réparations diverses.

DÉCIDE

D'annuler et remplacer la décision 2023-076.

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet avec la société STBM située à ESCAUPONT (59278) pour un montant annuel maximal de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Le marché est reconductible deux fois une année (soit 2024-2025).

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 615231, 2152

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 26.10.2023
et de la publication le 26.10.2023*